

Service instructeur

Direction des Routes et des Transports (DRT)
Service Entretien, Exploitation et Sécurité (SEES)

N° 3e/129-07

Service consulté

D.C.P.

Routes Départementales

**Travaux concernant l'exécution des revêtements en béton bitumineux
ultra minces sur les routes départementales du Haut-Rhin**

Résumé : Le présent rapport propose de procéder à la mise en concurrence d'un marché de travaux concernant l'exécution des revêtements en béton bitumineux ultra minces (BBUM).

Dans le cadre du programme 2008 de renouvellement des couches de roulement sur les routes départementales du Haut-Rhin, qui sera validé lors de la Commission Permanente courant janvier 2008, il sera nécessaire de mettre en œuvre une catégorie de revêtement de type mince sur un grand nombre de sections.

En effet, conformément à la politique d'entretien du Conseil Général, ce type de revêtement est couramment mis en place en rase campagne sur le réseau complémentaire et d'accompagnement, ainsi qu'en traverse d'agglomération, sur les voies de liaison et de desserte.

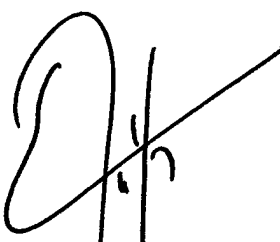
L'entreprise TRABET actuellement titulaire du marché 549/06 ne sait pas organiser ces chantiers et ne maîtrise pas la technique des enrobés coulés à froid (ECF). En effet, elle n'a pas répondu à nos attentes lors de la campagne 2006 et 2007. De ce fait, le marché a été dénoncé cette année et ne sera pas reconduit pour les années 2008 et 2009.

Afin de pouvoir poursuivre ce type de travaux, il est proposé à votre commission de bien vouloir m'autoriser à lancer une nouvelle consultation sous la forme d'un marché à bons de commandes pour l'année 2008 reconductible trois fois par voie expresse soit pour 2009, 2010 et 2011 pour un montant annuel minimum de 400 000 € TTC et un maximum annuel maximum de 1 600 000 € TTC.

Je vous prie de bien vouloir :

- Décider de l'opportunité de cette opération et en approuver le programme ainsi que la faisabilité technique et financière ;
- M'autoriser à prendre toute décision, concernant l'exécution (notamment : sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre...), et le règlement du marché nécessaire conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits nécessaires correspondants sont inscrit au budget ;
- M'autoriser à affecter annuellement les crédits nécessaires de 400 000 € minimum et 1 600 00 € TTC maximum sur l'exercice 2008, ainsi que sur les exercices 2009, 2010 et 2011.
- M'autoriser à prélever annuellement les crédits de paiement sur le chapitre 21 - nature 2151 - fonction 621 du budget départemental pour l'exécution des revêtements en béton bitumineux ultra minces sur les routes départementales, sous réserve du vote des crédits nécessaires chaque année.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTNER